

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2106

7 octobre 2010

SOMMAIRE

AB (Holdings) 1 S.à r.l.	101082	Sal. Oppenheim Executive S.A.	101051
AB (Holdings) 1 S.à r.l.	101082	SBRE Capmark Holdco	101052
AB (Holdings) 2 S.à r.l.	101082	SBRE Land	101052
AB (Holdings) 2 S.à r.l.	101083	SBRE Luxco	101063
AB (Holdings) 3 S.à r.l.	101083	SBRE Neighbourhood Centre	101063
A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	101080	SBRE Office	101065
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l.	101066	SBRE Senden	101065
AMP Capital Investors (UK Partnerships) S.à r.l.	101088	SBRE Supermarket	101065
Ashford Energy Capital S.A.	101080	SBRE Waren	101066
AudienceScience (Luxemburg) GmbH ..	101080	SBRE West German Portfolio Luxco ...	101066
Auto-Sport Shop s.à.r.l.	101052	Scheine Gaart S.A.	101066
Basil Finance S.A.	101068	Secolux S.A.	101067
Becon S.à r.l.	101087	Sestante 1 S.à r.l.	101067
Bernard Hebant Organisation	101087	Sestante 1 S.à r.l.	101068
BGL BNP Paribas	101088	Sestante 2 S.à r.l.	101068
BRAM Investments S.A., SPF	101088	Sestante 2 S.à r.l.	101069
C-Bruhl Leipzig S.à r.l.	101088	Société Financière Castor Holding S.A. .	101069
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.	101084	Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l.	101051
De besseren Grond	101042	Sodalux	101072
Dominion Corporate Group S.A.	101083	South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	101072
DZ Construct S.A.	101073	South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	101072
EPISO Holding 14 S.à.r.l.	101044	South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	101073
Equal-Plus S.A.	101079	TCL Finance Luxembourg Sarl	101052
Euroports Holdings S.à r.l.	101073	Teak Luxembourg S.A.	101084
Fiduphar S.A.	101065	Telema Invest S.A.	101075
KTS Technology Europe	101069	Tesof S.A.	101079
Musti Consulting S.A.	101079	TrendConcept S.A.	101073
Musti Consulting S.A.	101080	VIP.Cars S.à r.l.	101063
Privalux Management S.A.	101042	Webtrans S.A.	101078
Redalco S.A.	101067	WI-BA-Metall S.à r.l.	101075
Rexam Pharma Development S.A.	101051	Woodie S.à r.l.	101075
R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.)	101044	wunderloop Luxembourg GmbH	101080

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

—
Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration du 2 juin 2010

Le Conseil d'Administration renouvelle pour un an, le mandat de Réviseur d'Entreprises de AUDIT & COMPLIANCE Sàrl à L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Martine BLUM / Michel HORGNIÉS

Référence de publication: 2010113929/13.

(100128455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

De besseren Grond, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 28, rue Münster.
R.C.S. Luxembourg F 8.458.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

DAUPHIN Anne	salariée	luxembourgeoise
23, rue Jean-Pierre Brasseur	L-1258 Luxembourg	
FERRING Roland	salarié	luxembourgeoise
72, rue de Mondercange	L-4381 Ehlerange	
MAES Charles	salarié	luxembourgeoise
225, route de Thionville	L-5885 Howald	
POVOA Tizia	salariée	luxembourgeoise
29, rue Oetrange	L-5333 Moutfort	
STEIL Nicole	salariée	allemande
Im Herrengarten, 10	D-54457 Wincheringen	
VEITHEM Sandra	salariée	belge
4, Neit Wunnen	L-9462 Pütscheid	

et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et les présents statuts, à savoir:

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. La dénomination de l'association est «De besseren Grond».

Le siège de l'association est à 28, rue Munster, L-2160 Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché, par simple décision du Conseil d'administration.

L'association a pour objet de développer et de maintenir, en les resserrant, les liens d'amitié et l'esprit d'entraide de ses membres, en menant une action dans les domaines social, culturel, artistique, touristique et sportif. Cette énumération n'est pas limitative, l'association ayant pouvoir d'entreprendre toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion et Cotisation

Art. 3. Le nombre des membres est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

Art. 4. Peuvent être admis comme membres actifs, tout le personnel, en activité au CCRN, de même que les stagiaires, apprentis, auxiliaires, saisonniers, temporaires.

Peuvent être admis comme membres passifs, les démissionnaires respectivement retraités du CCRN, à partir du 1^{er} janvier de l'année calendrier suivant leur départ.

La demande d'admission est à adresser au conseil d'administration qui en décidera à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut décider à l'unanimité du montant de la cotisation annuelle éventuelle qui peut varier selon l'appartenance à la catégorie de membre.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 6. La démission et l'exclusion des associés sont régies par l'article 12 de la loi précitée.

Chapitre III. Administration

Art. 7. L'association est gérée par un conseil d'administration de minimum trois et de maximum sept membres associés. Les administrateurs sont élus parmi les membres effectifs pour une durée d'une année.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres élus un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire pour une durée d'une année lorsqu'ils sont réélus. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 9. Le président ou, en cas de son absence, le vice-président convoque toutes les assemblées générales et celles du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe avec le secrétaire les procès-verbaux du conseil d'administration.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, sauf stipulation contraire des statuts. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Art. 11. Les droits, pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi précitée.

Art. 12. Le secrétaire rédige tous les procès-verbaux; il ne pourra donner communication des procès-verbaux qu'avec l'autorisation du président.

Art. 13. Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les recettes ordonnées par le conseil d'administration. Il effectuera aussi tous les paiements ordonnés par celui-ci.

Art. 14. Le trésorier tiendra un registre des recettes et des dépenses. Les inscriptions seront faites par ordre chronologique. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au courant des quatre premiers mois sur convocation du président au jour, à l'heure et au lieu indiqués par celui-ci.

Art. 16. Le conseil d'administration présente le rapport sur la situation de l'association et sur sa gestion. Les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée d'un an.

Art. 17. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

Art. 18. A la suite d'une demande écrite lui parvenue d'un cinquième des membres au moins, le conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 19. Toutes les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou le vice-président et le secrétaire. Ces procès-verbaux seront conservés au siège de l'association.

Art. 20. Les convocations aux assemblées générales se feront par publication huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Art. 21. L'assemblée générale est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres présents, sauf dans le cas où l'assemblée aura à statuer sur les modifications des statuts pour laquelle une majorité qualifiée des présences est requise. Si le quorum nécessaire n'est pas atteint une autre assemblée générale est convoquée dans un délai d'un mois avec le même ordre du jour. Il n'y aura pas de quorum pour cette assemblée. Tous les membres effectifs ont droit de vote légal.

Art. 22. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité de voix, la proposition est rejetée. A la demande d'un tiers des membres de l'assemblée les votes se font au scrutin secret. Le vote secret est d'obligation pour des décisions sur des personnes.

Chapitre V. Modification des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Les modifications aux statuts sont réglées par les articles 8 et 9 de la loi précitée.

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association se font d'après les règles établies dans les articles 18 à 25 de la loi précitée.

Art. 25. L'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs attributions et pouvoirs.

Art. 26. En cas de dissolution, volontaire ou forcée de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition d'une œuvre de bienfaisance.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire.

Fait à Luxembourg.

Maes Charles / Veithen Sandra / Titzia Pova /
Ferring Roland / Dauphin Anne / Nicole Steil.

Référence de publication: 2010116102/95.

(100131198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2010

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010113930/16.

(100128106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

EPISO Holding 14 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.081.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the third of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138.590;

hereby represented by Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Articles of Incorporation:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "EPISO Holding 14 S.à.r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution,

underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Units

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Holding 14 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHEL, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 3 août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 138.590;

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Statuts

Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "EPI SO Holding 14 S.à.r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Évaluation») et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois (calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Évaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Évaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient

moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 17. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Libération - Apport

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Holding 14 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHELS, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

- a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35248. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115270/362.

(100131120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010113931/11.

(100128300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 252, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113933/10.

(100128015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sal. Oppenheim Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.560.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 29. Juli 2010

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Carlo Schlessler, Frau Dr. Anke Turner und Frau Katja Ravenstein werden um ein weiteres Jahre verlängert und laufen somit anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2011 aus.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars Fin-Contrôle S.A. wird um ein weiteres Jahre verlängert und laufen somit anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2011 aus.

Für beglaubigten Auszug

SAL. OPPENHEIM EXECUTIVE S.A.

Dr. Anke Turner / Katja Ravenstein

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010113934/16.

(100128066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Auto-Sport Shop s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.138.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20/08/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010113993/17.

(100129203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

SBRE Capmark Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Capmark Holdco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113935/11.

(100128270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Land S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113936/11.

(100128267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, a limited liability company organized and incorporated under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of Newastle, registered with the trade and companies register of the State of Delaware under the number 09082611;

Represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each appearing party under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “TCL Finance Luxembourg Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the “Corporation”), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Hesperange (Luxembourg). The registered office may be transferred within the municipality of Hesperange (Luxembourg) by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation’s corporate capital is set at fifty-five thousand US Dollars (USD 55,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: 55 (fifty-five) ordinary shares (hereinafter the “Ordinary Shares”) and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate

capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares;

- (iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares ("the redemption price") equal to:

1. the par value of the redeemed shares; plus

2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus

4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as such expression is defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 6.4089 % of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any).

5.9 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
- (iii) the Corporation is wound-up.

5.10 Should the profits be sufficient to distribute the dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account").

5.11 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. At all times, the majority of the members of the board of managers shall be residents in Luxembourg.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Corporation.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least four (4) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such

notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least a majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of all managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of November of each year and shall terminate on the thirty-first of October, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of October, of the year two thousand and ten.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for the fifty-five (55) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of fifty-five thousand US Dollars (USD 55,000.-) with the allocation of the amount of five thousand five hundred US Dollars (USD 5,500.-) to the Corporation's legal reserve and with the payment of a share premium amounting to four thousand nine hundred and ninety-six US Dollars (USD 4,996.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the shareholder

The prenamed shareholders, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville;

2. The following persons are appointed managers of the Company:

Mr. Donald Lecavalier, born on June 4, 1967, in Laval (Canada), residing at 17 Fenwick Montreal-West H4X 2P6;

Mrs. Esbelta De Freitas, born on August 30, 1969, in Villerupt (France), residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse;

Mr. Mr. Antoine Signorino-Gelo, born on April 29, 1973, 1967 in Metz (France), residing at L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth;

3. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the shareholders.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et établie sous le droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of New Castle, inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat de Delaware sous le numéro 09082611;

Ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles entendent constituer en tant qu'associé.

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège Social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "TCL Finance Luxembourg Sàrl", (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Hesperange (Luxembourg). Le siège social pourra être transféré dans la ville de Hesperange (Luxembourg) par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante cinq mille dollars américains (USD 55,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cinquante cinq (55) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoi-

rement rachetable (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. L'associé qui détient des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

- (iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «prix de rachat») égal à:

1. la valeur nominale des parts rachetées; plus

2. tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

3. un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires;

- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 6,4089 % de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant.

5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un dividende est approuvée; ou
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou leur détenteur; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.10 Dans le cas où les bénéfices tel que déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement allouée à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

5.11 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. En toutes circonstances, la majorité des membres du conseil de gérance devra être constituée de résidents luxembourgeois.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatre (4) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par téléfax ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, téléfax ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée soit par la signature conjointe de tous les gérants dans tous les cas et pour tout montant, soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un octobre deux mille dix.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,

2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,

3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance,

4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi que le Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cinquante-cinq mille dollars américains (USD 55.000,-) avec l'allocation de la somme de cinq mille cinq cents dollars américains (USD 5.500,-) à la réserve légale de la Société ainsi que le paiement d'une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 4.996,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville;

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

Monsieur Donald Lecavalier, né le 4 juin 1967, à Laval (Canada), demeurant à 17 Fenwick Montreal-West H4X 2P6;
Madame Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969, à Villerupt (France), demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse;

Monsieur Antoine Signorino-Gelo, né le 29 avril 1973, à Metz (France), demeurant à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth;

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. GROETZINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 août 2010. Relation: lac/2010/35478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010116019/572.

(100131503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Luxco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113937/11.

(100128265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SBRE Neighbourhood Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Neighbourhood Centre S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113938/11.

(100128260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

VIP.Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 155.092.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Vitor Manuel MARTINS PEREIRA, vendeur, demeurant à L-4818 Rodange, 9, avenue Dr Gaasch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de travaux de réparation auto-motos, de carrosserie peinture, d'entretien, l'achat et la vente de véhicules et d'articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "VIP.CARS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune entièrement souscrit par l'associé unique.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Vitor Manuel MARTINS PEREIRA, prédit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur André Théodore THIL, indépendant, demeurant à L-3502 Dudelange, 36, rue du Stade.

3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martins Pereira , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2010. Relation: EAC/2010/9858. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010116037/86.

(100131262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

SBRE Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Office S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113939/11.

(100128258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SBRE Senden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Senden S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113940/11.

(100128255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Supermarket S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010113941/11.

(100128242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Fiduphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.328.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a nommé administrateurs

- Monsieur SECK Antoine, demeurant professionnellement rue de l'Industrie, Z.I. à L-3895 FOETZ
- Monsieur NOEL Philippe, demeurant professionnellement rue de l'Industrie Z.I. à L-3895 FOETZ
- Monsieur WILHELM Nicolas, demeurant 34, rue Krunn à L-6453 ECHTERNACH

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour les exercices 2010 et 2011

- Madame Annette MICHELS, licenciée en sciences économiques, demeurant à Livange

Foetz, le 20 août 2010.
Pour extrait conforme
FIDUPHAR S.A.
A. SECK
Administrateur

Référence de publication: 2010114042/21.

(100128729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

SBRE Waren, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Waren S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010113942/11.

(100128239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SBRE West German Portfolio Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE West German Portfolio Luxco S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010113943/11.

(100128238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Scheine Gaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 94.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEINE GAART S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010113944/12.

(100128269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.605.

EXTRAIT

En date du 10 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;

- Le changement de siège social de l'associé unique "AMP Capital Investors (Angel Trains UK n°2) S. à r.l." du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114169/20.

(100129673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Secolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8310 Capellen, 77, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.386.

Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société du 11 août 2010 que le conseil d'administration de la Société a délégué la gestion journalière et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Yves PIANET, né le 8 janvier 1954 à Etterbeek (Belgique), résidant à Ten Ham 1, B-1750 Lennik (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010113945/16.

(100128453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/08/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Sestante 1 S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010113946/15.

(100128170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Redalco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.278.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 22 juin 2010

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur René MERKT, né le 15/10/1933 à Chene-Bougerie (Suisse), domicilié professionnellement au 15 rue du Général Dufour à CH-1211 Genève (Suisse), Monsieur Thierry FLEMING, né le 24/07/1948 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg et Monsieur Claude SCHMITZ, né le 23/09/1955 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire, la société AUDIEX S.A., inscrite auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.469 avec siège social situé au 57, Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra le 21 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A.
Société Anonyme
René MERKT / Thierry FLEMING
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010114853/23.

(100130013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/08/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Sestante 1 S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010113947/15.

(100128181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/08/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Sestante 2 S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010113948/15.

(100128184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2010

- Le mandat d'Administrateur de M. E1 Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est reconduit. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- Les mandats d'Administrateur des sociétés MADAS S.à r.l. et FINDI S.à r.l. ne sont pas reconduits.

- La nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont acceptées. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2010.
Certifié sincère et conforme
BASIL FINANCE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115228/24.

(100131152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/08/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.
Sestante 2 S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010113949/15.

(100128188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Société Financière Castor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.
Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010113950/15.

(100128302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

KTS Technology Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.070.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Thomas Maschlanka, gérant de sociétés, né le 21 février 1958 à Boussu (Belgique) et demeurant au 28A, rue Principale, L-9190 Vichten,

ici représenté par Benoit Lockman demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, KTS TECHNOLOGY EUROPE, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de détail de meubles, commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non-électriques et électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis, rénovation et la restauration de meubles, fabrication de meubles et d'éléments modulaires pour cuisines équipées, fabrication de meubles spéciaux pour magasins autres qu'en métal: comptoir, présentoirs, rayonnages, etc.

La société a également pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente de matériel informatiques, le commerce en gros et en détail de tous articles et produits électriques, d'éclairage, d'ameublement, de décoration et tous accessoires électriques.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits se rattachant à ses brevets, marques, licences ou pouvant les compléter.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «KTS TECHNOLOGY EUROPE», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Vichten.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Toutes les parts sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Thomas Maschlanka prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'apport de 100 (cent) parts sociales représentant 100% du capital social de la société INTERFURN SPRL, société de droit belge, avec siège social à route d'Arlon, 220, B-6780 Messancy, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0823.164.665, évaluées à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

Il résulte en outre d'un certificat émis par le management de la société INTERFURN SPRL, préqualifiée, daté du 22 juillet 2010 que:

«- Thomas MASCHLANKA est propriétaire de 100 parts sociales de «INTERFURN SPRL» soit 100% du capital social total.

- les cent (100) parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Thomas MASCHLANKA est le seul ayant droit sur ces cent (100) parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des cents (100) parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune part des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- en date du 30 juin 2010, les cent (100) parts sociales ont une valeur de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.400, (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-9190, Vichten, 28A, rue Principale.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Thomas Maschlanka, gérant de sociétés, né le 21 février 1958 à Boussu (Belgique), demeurant au 28A, rue Principale, L-9190 Vichten.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant pré-mentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Maschlanka, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34040. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010115336/132.

(100130798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Sodalux, Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 16.768.

Der Rücktritt von

- Herrn Heiner BRIXNER, wohnhaft in 24, Gernotweg, D-68199 Mannheim vom 1. August 2001 wird angenommen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16.08.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010113951/11.

(100128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010113952/13.

(100128219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010113953/13.

(100128220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.888.975,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 30 juin 2010 les 834.916 parts sociales de la Société ont été transférées par Antin Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée française, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, ayant son siège social au 14, rue Bergère, 75009 Paris, France à Antin Infrastructure Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114037/17.

(100128965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010113954/13.

(100128226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

TrendConcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. August 2010.

TrendConcept S.A.

Stefan Schneider / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2010113957/13.

(100128136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

DZ Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.723.

—
L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DZ Construct S.A.", ayant son siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 04 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 14 mai 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 85.723.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Christoff DELLI ZOTTI, architecte diplômé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Walter BRUGNONI, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit :

« **Art. 4.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'une entreprise de construction,
- l'exploitation d'une agence immobilière,
- l'activité de charpentier,
- l'activité de couvreur-ferblantier,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation».

3.- Nomination de Monsieur Richard FERRI comme directeur technique pour la branche de charpentier, couvreur-ferblantier.

4.- Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'élargir l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'une entreprise de construction,
- l'exploitation d'une agence immobilière,
- l'activité de charpentier,
- l'activité de couvreur-ferblantier,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée indéterminée à la fonction:

- de fondé de pouvoir pour la branche de charpentier, couvreurferblantier:

- Monsieur Richard FERRI, charpentier et couvreur-zingueur, né le 08 mars 1960 à Longwy, demeurant à F-54135 Mexy, 22, rue Clemenceau, lequel pourra engager la société pour ces deux branches avec la signature conjointe de l'administrateur Monsieur Walter BRUGNIONI.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 14.45 heures.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 850.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.WEILER, W. BRUGNIONI, Christoff DELLI ZOTTI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34677 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010115262/82.

(100131116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Telema Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113960/10.

(100128253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

WI-BA-Metall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.

R.C.S. Luxembourg B 138.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010113966/12.

(100128029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.002.

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'une assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 28 mai 2010, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2010, relation LAC/2010/23896, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010, référence L100121536, pour compte de la société à responsabilité limitée "Woodie S.à r.l. ", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

*Il y lieu de lire dans la version anglaise:
Intervention - Subscription - Payment*

...

Name of the Shareholder	Number of new shares subscribed	Share premium in EUR	Subscription price in EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	2,583,010	0.00	25,830.10
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	1,098,000	0.04	10,980.04
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	6,421,525	0.01	64,215.26
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	3,627,010	0.05	36,270.15
HB Cayman Limited	3,114,010	0.02	31,140.12
PB Cayman Limited	1,120,495	0.09	11,205.04
YB Cayman Limited	1,062,000	0.04	10,620.04
BVP-I Cayman V Limited	1,993,505	0.03	19,935.08
BVP-III Cayman V Limited	1,008,000	0.04	10,080.04
BVP-IV Cayman III Limited	22,972,585	0.08	229,725.93
TOTAL	45,000,140	0.40	450,001.80

Fourth resolution

...

The Shareholders acknowledged that the shareholding in the Company is from as follows:

Name of the Shareholder	Number and classes of shares held
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	265,476 Class A shares; 265,476 Class B shares; 265,476 Class C shares; 265,476 Class D shares; 265,476 Class E shares; 265,476 Class F shares; 265,476 Class G shares; 265,476 Class H shares; 265,476 Class I shares; and 265,476 Class J shares.
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	112,850 Class A shares; 112,850 Class B shares; 112,850 Class C shares; 112,850 Class D shares; 112,850 Class E shares; 112,850 Class F shares; 112,850 Class G shares; 112,850 Class H shares; 112,850 Class I shares; and 112,850 Class J shares.
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	659,990 Class A shares; 659,990 Class B shares; 659,990 Class C shares; 659,990 Class D shares; 659,990 Class E shares; 659,990 Class F shares; 659,990 Class G shares; 659,990 Class H shares; 659,990 Class I shares; and 659,990 Class J shares;

*Il y lieu de lire dans la version française:
Intervention - Souscription - Paiement*

...

Nom de l'Associé	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites	Prime d'émission en EUR	Prix de souscription en EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	2.583.010	0,00	25.830,10
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	1.098.000	0,04	10.980,04
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	6.421.525	0,01	64.215,26
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	3.627.010	0,05	36.270,15
HB Cayman Limited	3.114.010	0,02	31.140,12
PB Cayman Limited	1.120.495	0,09	11.205,04
YB Cayman Limited	1.062.000	0,04	10.620,04
BVP-I Cayman V Limited	1.993.505	0,03	19.935,08
BVP-III Cayman V Limited	1.008.000	0,04	10.080,04
BVP-IV Cayman III Limited	22.972.585	0,08	229.725,93
TOTAL	45.000.140	0,40	450.001,80

Quatrième résolution

...

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales détenues
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	265.476 Catégorie A; 265.476 Catégorie B; 265.476 Catégorie C; 265.476 Catégorie D; 265.476 Catégorie E; 265.476 Catégorie F; 265.476 Catégorie G; 265.476 Catégorie H; 265.476 Catégorie I; et 265.476 Catégorie J.
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	112.850 Catégorie A; 112.850 Catégorie B; 112.850 Catégorie C; 112.850 Catégorie D; 112.850 Catégorie E; 112.850 Catégorie F; 112.850 Catégorie G; 112.850 Catégorie H; 112.850 Catégorie I; et 112.850 Catégorie J.
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	569.990 Catégorie A; 569.990 Catégorie B; 569.990 Catégorie C; 569.990 Catégorie D; 569.990 Catégorie E; 569.990 Catégorie F; 569.990 Catégorie G; 569.990 Catégorie H; 569.990 Catégorie I; et 569.990 Catégorie J.

...

*Au lieu de lire dans la version anglaise:
Intervention - Subscription - Payment*

...

Name of the Shareholder	Number of new shares subscribed	Share premium in EUR	Subscription price in EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	2,583,010	0.00	25,830.10
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	1,098,000	0.04	10,980.04
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	6,421,525	0.01	64,215.26
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	3,627,010	0.05	36,270.15
HB Cayman Limited	3,114,110	0.02	31,141.12
PB Cayman Limited	1,120,495	0.09	11,205.04
YB Cayman Limited	1,062,000	0.04	10,620.04
BVP-I Cayman V Limited	1,993,505	0.03	19,935.08
BVP-III Cayman V Limited	1,008,000	0.04	10,080.04
BVP-IV Cayman III Limited	22,972,585	0.08	229,725.93
TOTAL	45,000,140	0.40	450,001.80

Fourth resolution

...

The Shareholders acknowledged that the shareholding in the Company is from as follows:

Name of the Shareholder	Number and classes of shares held
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	265,476 Class A shares; 265,476 Class B shares; 265,476 Class C shares; 265,476 Class D shares; 265,476 Class E shares; 265,476 Class F shares; 265,476 Class G shares; 265,476 Class H shares; 265,476 Class I shares; and 265,476 Class J shares.
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	112,850 Class A shares; 112,850 Class B shares; 112,850 Class C shares; 112,850 Class D shares; 112,850 Class E shares; 112,850 Class F shares; 112,850 Class G shares; 112,850 Class H shares; 112,850 Class I shares; and 112,850 Class J shares.
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	569,990 Class A shares; 569,990 Class B shares; 569,990 Class C shares; 569,990 Class D shares; 569,990 Class E shares; 569,990 Class F shares; 569,990 Class G shares; 569,990 Class H shares; 569,990 Class I shares; and 569,990 Class J shares;

...

*Au lieu de lire dans la version française:
Intervention - Souscription - Paiement*

...

Nom de l'Associé	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites	Prime d'émission en EUR	Prix de souscription en EUR
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	2.583.010	0,00	25.830,10
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	1.098.000	0,04	10.980,04
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	6.421.525	0,01	64.215,26
Baupost Private Investments BVII-1,L.L.C.	3.627.010	0,05	36.270,15
HB Cayman Limited	3.114.110	0,02	31.141,12
PB Cayman Limited	1.120.495	0,09	11.205,04
YB Cayman Limited	1.062.000	0,04	10.620,04
BVP-I Cayman V Limited	1.993.505	0,03	19.935,08
BVP-III Cayman V Limited	1.008.000	0,04	10.080,04
BVP-IV Cayman III Limited	22.972.585	0,08	229.725,93
TOTAL	45.000.140	0,40	450.001,80

Quatrième résolution

...

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales détenues
Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	265.476 Catégorie A; 265.476 Catégorie B; 265.476 Catégorie C; 265.476 Catégorie D; 265.476 Catégorie E; 265.476 Catégorie F; 265.476 Catégorie G; 265.476 Catégorie H; 265.476 Catégorie I; et 265.476 Catégorie J.
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	112.850 Catégorie A; 112.850 Catégorie B; 112.850 Catégorie C; 112.850 Catégorie D; 112.850 Catégorie E; 112.850 Catégorie F; 112.850 Catégorie G; 112.850 Catégorie H; 112.850 Catégorie I; et 112.850 Catégorie J.
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	569.990 Catégorie A, 569.990 Catégorie B; 569.990 Catégorie C; 569.990 Catégorie D; 569.990 Catégorie E; 569.990 Catégorie F; 569.990 Catégorie G; 569.990 Catégorie H; 569.990 Catégorie I; et 569.990 Catégorie J.

...

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2010. Relation: LAC/2010/36198. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Carlo WERSAND

Notaire

Référence de publication: 2010113964/170.

(100128119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Webtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 89.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17.08.2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010113965/14.

(100128023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Equal-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 87.196.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 août 2010

L'an deux mille dix, le dix août, le conseil d'administration de la société EQUAL-PLUS S.A. susvisée, s'est réuni au siège social et a pris les résolutions suivantes:

1) Suite au décès en date du 2 août 2010 de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Thierry Quinot, il a été décidé de coopter comme administrateur pour pourvoir à la vacance du poste, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010 et devant se tenir en 2011:

Madame Nicole Laurent, née le 5 janvier 1973 à Malmedy et demeurant à B-6717 Tontelange, rue le Brülis, 242.

2) Le conseil d'administration nomme également un nouvel administrateur-délégué en la personne de:

Monsieur Benoît Marquet, né le 19 janvier 1962 à Ougrée et demeurant à Alpharetta, GA, 30022 USA, 3345, Arborwoods Drive.

Les mandats de l'administrateur et l'administrateur-délégué viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010 et devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010114975/22.

(100129726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Musti Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.908.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113967/10.

(100128676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.885.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2010 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- Monsieur COOMANS Robbert, demeurant au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, administrateur de catégorie A, délégué à la gestion journalière et président du conseil d'administration;

- Monsieur STEPHANY Marcel, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, administrateur de catégorie B;

- Monsieur PALMEN Leonardus Franciscus, demeurant au 240, East 39th Street, USA-10016 New York, administrateur de catégorie A;

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- AAD Fiduciaire S.à r.l, immatriculé sous le numéro B 89237 et ayant son siège social au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 19 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010115035/22.

(100129660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Musti Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.908.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113968/10.

(100128678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 119.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2010113969/11.

(100129146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Ashford Energy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.158.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Ashford Energy Capital S.A.

Robert van't Hoeft

Administrateur B

Référence de publication: 2010113978/14.

(100128886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**AudienceScience (Luxembourg) GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. wunderloop Luxembourg GmbH).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.026.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of wunderloop Luxembourg GmbH (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2010.

The meeting was opened at 9.45 am with Ms. Elise Nakach, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms. Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, who was also designated as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the Company's name to "AudienceScience (Luxemburg) GmbH"
2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 4 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

"Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "AudienceScience (Luxemburg) GmbH"."

3. Miscellaneous.

II.- That the attendance list and the proxy of the shareholder will remain attached to the present deed.

Then the meeting took the following resolution:

First Resolution

The sole shareholder resolves to approve the amendment of the Company's name to "AudienceScience (Luxemburg) GmbH".

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to subsequently amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

"Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "AudienceScience (Luxemburg) GmbH"."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung des Aktionärs der wunderloop Luxembourg GmbH (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer société à responsabilité limitée, mit Sitz in 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx am 19. Juli 2010, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen.

Die Hauptversammlung wird um 9.45 Uhr mit Elise Nakach, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzende eröffnet, die als Sekretär und auch als Stimmzähler Arlette Siebenaler, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, ernannt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

Tagesordnung

1. Änderung des Gesellschaftsnamen der wunderloop Luxembourg GmbH in "AudienceScience (Luxemburg) GmbH"
2. Anschließende Änderung des Artikels 4 der Gesellschaftssatzung der nun wie folgt lautet:
Die Gesellschaft wird unter dem Namen "AudienceScience (Luxemburg) GmbH" gegründet.
3. Verschiedenes.

II.- Die Anwesenheitsliste und die Vollmacht des Aktionärs bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Nach Beratung fasste die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftsnamen der wunderloop Luxembourg GmbH in "AudienceScience (Luxemburg) GmbH" abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Abschnitt von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung zu ändern, der nun wie folgt lauten wird:

„**Art. 4.** Die Gesellschaft wird unter dem Namen “AudienceScience (Luxemburg) GmbH” gegründet.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.000.- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. NAKACH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33521 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. August 2010.

Référence de publication: 2010114623/83.

(100130493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010113979/14.

(100128787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010113980/14.

(100128789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

AB (Holdings) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.455.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010113981/14.

(100128791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Dominion Corporate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises le 30 juillet 2010

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de la Société, tenue sous forme de résolutions écrites le 30 juillet 2010, il a été décidé:

- De renouveler le mandat de Mr Jean Lambert en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant le 1^{er} septembre 2010;
- De nommer Madame Daniela Klasén-Martin, résidant 17 rue des Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De renouveler le mandat de Mme Anna D'Alimonte en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De prendre acte de la nouvelle adresse professionnelle de Mme Anna D'Alimonte, sise au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- De renouveler le mandat de Mr Christopher Rupert Bennett en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De renouveler le mandat de Mr Mark Anthony Rumbold en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De renouveler le mandat de Mme Susan Jill Fossey en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Anna D'Alimonte.

Référence de publication: 2010115087/26.

(100130245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

AB (Holdings) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.455.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010113982/14.

(100128794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

AB (Holdings) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.601.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010113983/14.

(100128796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique le 8 juin 2010

Par Assemblée extraordinaire du 8 juin 2010, l'actionnaire unique de la société a décidé:

- D'approuver la démission de Mme Gina Germano avec effet au 17 Mai 2010 et de la démission de Mr. Marcel Klepfisch avec effet immédiat dans leur fonction d'administrateur de la société;
- D'approuver la démission de Mr. Juergen Schaubel en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- De nommer , avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes, Peter Ericsson, né à Dörby, Suède, le 22 Janvier 1971 et ayant son adresse professionnelle à Örkullevägen 2, 39477 Kalmar, Suède, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 mars 2010;
- De nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur de la société Marcel Klepfisch SARL, ayant pour représentant permanent Mr. Marcel Klepfisch, né le 23 mars 1951 à Anvers, Belgique; société enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier, France, sous le numéro 520 768 821, et dont le siège social est au 175 rue de la Combe Caude, 34090 Montpellier, France. Le nouvel administrateur a été nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010
Pour Teak Luxembourg S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2010115189/26.

(100130157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

There appeared:

CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Ms Christina Diederich, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 21 July 2010.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 150 918, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 number 463 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed

of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The sole shareholder representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand one hundred British Pounds (GBP 12,100) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand two hundred British Pounds (GBP 12,200) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and Payment

The new share is subscribed by CME Group Inc., prenamed, represented as stated above, subject to the "Allocation" as defined below.

CME Group Inc. makes a contribution in kind consisting in nine hundred thirty thousand (930,000) shares of CME Clearing Europe Limited, a private limited company, incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office in Watling House, Cannon Street, London, United Kingdom EC4M 5SB, registered with the Companies House under number 06922932,

at a total value of nine hundred thirty thousand British Pounds (GBP 930,000), which shall be allocated as follows (the "Allocation"):

- one hundred British Pounds (GBP 100) shall be allocated to the share capital of the Company, and
- the remaining nine hundred twenty nine thousand nine hundred British Pounds (GBP 929,900) shall be allocated to the share premium account of the Company.

CME Group Inc., hereby expressly transfers the nine hundred thirty thousand (930,000) shares it holds in the share capital of CME Clearing Europe Limited to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from CME Group Inc..

The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

Following the issue of the new share of the Company with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100), said share has been fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

CME Group Inc. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 21 July 2010 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of GBP 929,900. The total amount of the contribution is GBP 930,000."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, CME Group Inc., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned contribution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand two hundred British Pounds (GBP 12,200) represented by one hundred twenty-two (122) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each..".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, la dernière nommée restant dépositaire du présent acte,

A comparu:

CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro d'identification 36-4459170,

ici représentée par Mademoiselle Christina Diederich, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 juillet 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918, constituée suivant un acte notarié du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mars 2010 numéro 463 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cent Livres Sterlings (GBP 12.100) jusqu'à un montant de douze mille deux cents Livres Sterlings (GBP 12.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale est souscrite par CME Group Inc., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, soumise à la "Contribution" comme définie ci-dessous.

CME Group Inc. fait un apport en nature qui consiste en neuf cent trente mille (930,000) actions qu'elle détient dans le capital social de CME Clearing Europe Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Watling House, Cannon Street, Londres, Royaume-Uni, EC4M 5SB, enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 06922932,

pour un montant total de neuf cent trente mille Livres Sterlings (GBP 930.000) et qui seront affectés comme suit (l'"Affectation"):

- cent Livres Sterlings (GBP 100) sont affectés au capital social de la Société, et
- les autres neuf cent vingt-neuf mille neuf cents Livres Sterlings (GBP 929.900) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par la présente, CME Group Inc. transfère expressément les actions qu'elle détient dans le capital social de CME Clearing Europe Limited à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de CME Group Inc..

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant les actions transférées.

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100), ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

CME Group Inc., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 21 juillet 2010 par le conseil de gérance de la Société.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of GBP 929,900. The total amount of the contribution is GBP 930,000."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire des actions et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, CME Group Inc., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à l'apport qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille deux cents Livres Sterlings (GBP 12.200) représenté par cent vingt-deux (122) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DIEDERICH et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33959. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010114537/157.

(100129488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Becon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.603.

Les comptes annuels au 20.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010113999/15.

(100128783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

BHO, Bernard Hebant Organisation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.732.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114000/10.

(100128907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

AMP Capital Investors (UK Partnerships) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.863.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement de siège social de l'associé unique «AMP Capital Investors (European Infrastructure n°4) S. à r.l.» du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114181/20.

(100129851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martine Muller / Virginia Matagne.

Référence de publication: 2010114002/10.

(100129197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

BRAM Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 52.028.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010114003/13.

(100128747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2010114004/11.

(100129154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.